

République française



VILLE DE CAMON

Département de la Somme

Portant autorisation d'occupation du domaine public

Mise en place d'une benne

Le Maire de la Ville de CAMON,

Vu les Articles L 2213-1, L2213-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 610-5 du code pénal,

Vu le Code de la route, article R 411-1 et suivants,

Vu la demande de Monsieur LECLET Simon reçue en Mairie le 30 septembre 2025 afin de déposer une benne sur le domaine public devant le 21 Rue Emile Debrie à CAMON, afin d'évacuer des gravats,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons durant les travaux,

ARRETE

Article 1 : Monsieur LECLET Simon est autorisé à déposer une benne devant le 21 Rue Emile Debrie à CAMON, le vendredi 17 octobre 2025 de 7h à 21h.

Article 2 : La benne sera installée de manière à ne pas faire obstacle à la circulation, ni au libre accès des propriétés riveraines. Un passage de 0.90m de largeur devra être respecté sur le trottoir ou le cas échéant aménagé pour la sécurité des piétons.

Article 3 : Monsieur LECLET sera responsable des accidents ou incidents résultants des travaux et de l'entrave créée sur le domaine public.

Article 4 : La benne devra être enlevée sans délai à l'issue de la période autorisée. En cas de manquement aux prescriptions du présent arrêté, l'autorisation pourra être retirée immédiatement, sans préavis ni indemnité, et les frais de remise en état du domaine public pourront être mis à la charge du demandeur.

Article 5 : la présente autorisation est précaire et révocable. Elle pourra faire l'objet d'une mesure de retrait en cas d'urgence pour préserver l'intérêt du domaine public ou en vue de la réalisation de travaux publics.

Article 6 : - Monsieur le Maire de CAMON,

- la Police Municipale, l'entreprise exécutant les travaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont :

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Somme,
- La Police Municipale,
- Monsieur LECLET,
- Monsieur Hubert Dupuis, adjoint à la voirie.

Fait à CAMON, le 02 octobre 2025.

Jean-Claude RENAUX
Maire de CAMON

AR N°2025-10-01